

DA 435 – 25.04

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 20 mai 2025

relative à un

**CRÉDIT DE CHF 130'000.00 TTC POUR LE REMPLACEMENT D'UNE MACHINE TECHNIQUE
D'ENTRETIEN POUR LES CIMETIÈRES ET LA CREUSE DE TOMBES**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de remplacer la machine technique d'entretien pour les cimetières et la creuse de tombes ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du 7 mai 2025 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 27 OUI, soit à l'unanimité (majorité simple),

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 130'000.00 TTC destiné au remplacement d'une machine technique d'entretien pour les cimetières et la creuse de tombes ;
- 2 de comptabiliser la dépense de CHF 130'000.00 TTC dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense prévue de CHF 130'000.00 au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique no 61.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.

